

Master en communication stratégique (horaire décalé – en alternance)

fiche ECTS

UE EALHD2103 Projet en alternance mission 2

13 crédits	40 heures	Q 2 – Master 1
------------	-----------	----------------

Enseignantes	Raphaëlle Aiglon aiglonr@helha.be Laurence Charon charonl@helha.be Dominique Lefebvre lefebvre df@helha.be HELHa Tournai – Rue de l'Ecorcherie 18 à 7500 Tournai 069/89.05.60 – social.tournai@helha.be
Langue d'enseignement	Français
Lieu de cours	UCLouvain FUCaM Mons, 151 Chaussée de Binche à 7000 Mons La mission 2 se déroule au sein de l'organisation / entreprise au sein de laquelle l'étudiant effectue son alternance.
Introduction – thèmes abordés	La mission 2, estimée à 60 jours, est la deuxième des trois missions qui composent la formation au sein de l'organisation. Les trois missions (10, 13 et 17 ECTS respectivement) en organisation auront pour objectif le développement des compétences de diagnostic, stratégique, de mise en œuvre de la stratégie et son évaluation dans le cadre de missions de communication coconstruites avec le tuteur académique, le tuteur en organisation et l'étudiant.e. 1. Les trois missions réalisées dans la même organisation/entreprise (sauf problème majeur) 2. Objectifs de chaque mission fixés avec les trois parties (entreprise, étudiant.e et académique) 3. Durant chaque mission : étudiant.e coaché.e par le MSE et le MSU 4. Evaluation - en fonction des objectifs et des compétences - réalisée à la fin de chaque mission Les modalités et les objectifs d'apprentissage relative à chaque mission sont reprises dans la convention d'alternance établie entre l'étudiant.e, l'entreprise, l'UCLouvain et la HELHA. La contractualisation via la convention d'alternance est obligation dans le cadre du master en communication stratégique en alternance.

Acquis d'apprentissage (cf. référentiel de compétences)	Compétences générales communes avec les masters en sciences de l'information et de la communication CG2. Agir adéquatement, de manière critique, éthique et créative pour gérer une situation de communication. CG3. Mettre à disposition des informations ou des savoirs (politiques, économiques, sociaux et environnementaux...) pertinents, adaptés au public visé et interagir de manière constructive avec les différents acteurs impliqués dans/par ceux-ci. CG5. Agir en tant qu'universitaire, en acteur critique et responsable ayant développé une capacité de remises en question permanente. Compétences spécifiques au master en Communication stratégique en alternance CS 3 Gérer un projet de communication. CS 4 Adopter une posture professionnelle de communicant auprès de parties prenantes. CS 5 Mettre en œuvre les fondamentaux techniques de la communication. CS7 Soutenir et conseiller le management en matière de communication.
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	Évaluation continue et évaluation finale sur base de 3 éléments : - reporting régulier via un carnet de mission - à compléter sur le cours UCLearn (COAM2M_Communication stratégique en alternance_Master (Promotion 2026-2028)), analysé par le superviseur de stage (MSU) pendant la mission de stage ; - grille d'évaluation complétée par le tuteur de stage au sein de l'entreprise (MSE) ; - rencontre individuelle avec l'étudiant en présence du tuteur de stage en entreprise (MSE) en fin de mission 2 et évaluation finale par le superviseur de stage (MSU).
Méthode d'enseignement	• Mission de communication au sein d'une organisation sur base d'objectifs clairement définis (cf. canevas description de mission). • Encadrement par le tuteur au sein de l'organisation (MSE). • Suivi par le superviseur de stage de l'établissement d'enseignement (MSU) : reportings, contacts avec le MSU et visite en présentiel - ou en distantiel - au sein de l'organisation.
Ressources en lignes	Voir support sur UCLearn (COAM2M_Communication stratégique en alternance_Master (Promotion 2026-2028))

	pour le Master 1 communication stratégique en alternance et en horaire décalé.
Faculté ou entité en charge	HELHa
Règlement en vigueur	Le règlement général des études et examens en vigueur est celui de l'UCLouvain (RGEE 26-27) : https://uclouvain.be/fr/etudier/reglement-general-des-etudes-et-des-examens.html